

## PCAET

### Contribution de la FFB sur les objectifs « bâtiment »

### Février 2019

#### A. Les enjeux pour le secteur

---

##### 1. Une nécessaire adaptation

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la France s'est fixé une trajectoire pour réduire ses émissions carbone. Cette Stratégie nationale bas carbone (SNBC) comprend 2 échéances : 2030 et 2050 (neutralité carbone). La SNBC vise d'une part à la réduction des consommations énergétiques, d'autre part à la « décarbonation » des énergies. Le secteur du Bâtiment, est un facteur clé de cette transition, qui passe nécessairement par l'adaptation très rapide et sans précédent de son appareil de production.

La rupture engagée par les Réglementations Thermiques successives, les objectifs ambitieux fixés au niveau national par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, et au niveau régional par les SRCAE, SRADDET et SRTE, nécessitent une adaptation technique et organisationnelle des entreprises et artisans, qui devront mettre en œuvre les technologies les plus performantes dans leur(s) métier(s) tout en tenant compte de la globalité du bâtiment et des interventions des autres corps d'état. En effet, la performance globale du bâtiment dépendra non seulement de la qualité de chacune des interventions, mais aussi du traitement des interactions et interfaces entre elles.

La fonction de conseil et de prescription, que les entreprises et artisans ont commencé à aborder dans le domaine de la rénovation, va devenir un des éléments cruciaux de réussite des objectifs ambitieux fixés par les différentes lois et réglementations.

##### 2. La rénovation thermique des bâtiments existants

Les objectifs fixés par l'Etat sont très ambitieux : 500 000 rénovations « lourdes » par an, avec une priorité pour les ménages en précarité énergétique. Mais ce marché peine à décoller.

Cette dernière décennie a notamment été consacrée au déploiement du dispositif FEEBAT et de la qualification RGE pour le marché du résidentiel. En décembre 2018, 60 000 entreprises disposaient de la qualification RGE dont 4 863 en Pays de la Loire.

L'acte de rénover doit être abordé d'une façon globale, comprenant le conseil et la prescription des solutions les plus adaptées à l'objectif d'économies d'énergie à réaliser, la réalisation des travaux et le contrôle de la performance.

Cette fonction peut être remplie de différentes manières : soit au sein d'une même entreprise soit répartie entre plusieurs entreprises.

Elle s'appuie dans tous les cas sur des métiers dont les compétences et la qualité de mise en œuvre des solutions énergétiques doivent être renforcées et complétées par l'approche globale du Bâtiment.

Les travaux initiés depuis 10 ans par la FFB dans le domaine de l'offre globale vont dans ce sens et visent à permettre aux entreprises de s'organiser à partir de leurs différents métiers pour répondre de manière coordonnée et performante à ces enjeux.

### 3. Le rôle crucial de la formation professionnelle

Pour accompagner les entreprises dans l'adaptation aux enjeux de la Transition Energétique, la profession est confrontée à plusieurs défis majeurs dans le champ de la formation professionnelle :

- ◇ **En formation initiale**, adapter les compétences des futurs salariés tant sur le plan qualitatif que quantitatif, à tous les niveaux de formation et dans l'ensemble des métiers ;
- ◇ **En formation continue**, accompagner dès à présent les entreprises et leurs salariés dans cette évolution majeure de leur activité.

Par ailleurs, les différents acteurs de la filière (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureau d'études...) devront être associés aux travaux de la profession pour que l'acte de construire, dans son ensemble, soit assuré par des professionnels qualifiés pour atteindre les objectifs affichés en matière de performance énergétique des bâtiments.

## B. Les actions menées par la FFB

---

Le défi posé à la profession par la Transition Energétique et ses incidences sur la Construction, sont considérables. La FFB s'est fortement mobilisée sur la question et ce depuis 2007.

Afin d'aider les entreprises à relever ce défi, la FFB développe et met en place une stratégie globale à plusieurs niveaux afin :

- De développer et adapter la formation continue,
- D'adapter la formation initiale et la formation des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises,
- D'accompagner les entreprises sur les marchés liés à la Transition Energétique (rénovation énergétique, RT 2012 et RE 2020, Energies renouvelables, autoconsommation, Smart Grids, ...)
- Mise en place de formations sur des plateformes PRAXIBAT, outil de formation aux techniques de l'efficacité énergétique des bâtiments. Ces plateformes reproduisent les conditions réelles de chantier et sont construites autour du thème principal de l'étanchéité à l'air du bâtiment.

### 1. Formation continue

En formation continue, l'offre concernant la construction et la rénovation durables s'est étoffée de manière significative depuis 2007 grâce à l'IFRB des Pays de la Loire (Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment, créé en 1995 par la FFB des Pays de la Loire).

Outre les formations FEEBAT (ci-après), des **formations courtes techniques** notamment ont été mises en place pour répondre aux besoins des entreprises et artisans et leur permettre de s'adapter aux évolutions du marché et de la réglementation :

#### **Performance énergétique des bâtiments neufs :**

- réussir un chantier BBC et RT 2012
- maîtriser l'étanchéité à l'air d'un bâtiment
- utiliser une caméra thermique
- domotique,
- matériaux biosourcés...
- interfaces de chantier : préparation et gestion de chantier

#### Les aides à la rénovation énergétique,

#### Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE),

#### Energies renouvelables (Solaire, PV, PAC, Bois énergie...)

#### Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et adaptation des logements au vieillissement

#### Améliorer la performance énergétique grâce au BIM ;

#### ....

Liste et calendrier des formations disponibles sur le site internet de [l'IFRB](#) ou sur demande au 02.40.20.36.66.

### 2. Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment (FEEBAT)

Les formations **FEEBAT**, financées par les fournisseurs d'énergie par l'intermédiaire des certificats d'économies

d'énergie ont pour objectif de préparer les entreprises à une approche globale de la rénovation énergétique des logements individuels existants. La FFB a participé activement à la création de ce dispositif FEEBAT.

Elles sont dispensées par l'IFRB depuis début 2008 ;

Plusieurs modules ont été mis en place à savoir :

- **Module 1** : approche globale de la rénovation énergétique : acquérir une connaissance multi-métiers de la thermique d'un bâtiment et des solutions d'amélioration les plus efficaces,
- **Module 2** : maîtriser un logiciel d'analyse thermique permettant de proposer aux clients, en offre globale ou partielle, des travaux argumentés et efficaces en terme d'économies d'énergie, d'émission de gaz à effet de serre ainsi que les coûts et temps de retour sur investissement associés (3 logiciels de niveaux différents ont été développés par la FFB, pour répondre à la diversité des marchés et des entreprises du bâtiment),
- **Modules 3** : détailler les solutions techniques disponibles sur le marché et approfondir les interfaces métiers (plusieurs sous-modules),
- **Module 4** : proposer une offre globale en rénovation énergétique, en maîtrisant les aspects marketing, juridiques, organisationnels et assuranciers.
- **Module 5** : construire des Bâtiments résidentiels à très haute performance énergétique et gérer les interfaces d'un chantier en résidentiel basse consommation
- **Module 1 Tertiaire** : approche globale de la rénovation énergétique d'un bâtiment tertiaire.
- **Module FEEBAT RénoVe** : module obligatoire (avec QCM réussi) pour obtenir la qualification RGE depuis le 1/01/2015.

En ce qui concerne la FFB, le soutien du Conseil Régional et de la CMAR, via une convention d'accompagnement des entreprises vers la maîtrise de l'énergie depuis 2008, permet de sensibiliser et de mobiliser de manière efficace les entreprises sur ces problématiques.

Depuis 10 ans, 170 000 stagiaires ont ainsi suivi au niveau national un ou plusieurs modules de formation FEEBAT. Avec la montée en puissance de la qualification RGE, les modules liés à la mise en œuvre se sont légèrement essouffés, ce qu'on peut regretter.

En 2019, le dispositif FEEBAT fera l'objet de nouvelles évolutions pour s'adapter aux nouveaux besoins.

### 3. Formation initiale et formation des demandeurs d'emploi

La FFB des Pays de la Loire travaille avec l'ensemble des acteurs (Education Nationale ; CCCA –BTP ; Ministère du Travail ; Région ; Partenaires Sociaux...) pour **adapter et faire évoluer la formation des jeunes** et des demandeurs d'emploi.

Participation de la FFB des Pays de la Loire :

- **Création** de nouvelles formations spécifiques liées au développement durable ou à la maîtrise de l'énergie. Plusieurs initiatives ont été engagées depuis quelques années (CQP « Installateur et mainteneur de systèmes solaires thermiques et photovoltaïques », CQP Assistant Conducteur de Travaux PME construction durable...) dont notamment la mise en place d'une licence professionnelle « Bâtiment et Construction Option gestion de travaux, encadrement de chantier et construction durable », en lien avec l'IFRB et l'Université de Nantes,
- **Intervention** sur ces thématiques de construction durable (gestion des déchets, énergie, BIM...) auprès d'étudiants (ITII, Licence Pro, Master Environnement à Angers...),
- **Sensibilisation** des collégiens à l'évolution des métiers du Bâtiment. Tous les ans, les fédérations départementales organisent les Coulisses du Bâtiment. Lors de ces événements, les entreprises ouvrent leurs portes et leurs chantiers au grand public, aux jeunes (collégiens et lycéens), aux élus des collectivités territoriales et aux professionnels de l'Education Nationale,
- **Demandeurs d'emploi** : la FFB collabore avec Pôle Emploi à la mise en place de POEC et de POEI sur certains métiers du bâtiment et dans certains territoires ; une opération « 15 000 bâtisseurs » a également été mise en place pour amener des publics jeunes et prioritaires vers les métiers du bâtiment ;
- ...

#### 4. Accompagnement des entreprises aux enjeux de la Transition Énergétique et écologique

Outre la formation, la FFB sensibilise et accompagne ses adhérents par le biais de réunions d'information collectives sur des sujets liés à la Transition Énergétique et écologique (rénovation énergétique, RT 2012 et RE 2020, Energies renouvelables, autoconsommation, Smart Grids, nuisances de chantiers, gestion des déchets, qualité de l'air intérieur ...), de conseils personnalisés (diagnostics déchets, aides rénovation énergétique, tests pédagogiques d'étanchéité à l'air...).

Elle a accompagné de nombreuses entreprises dans le choix de leur(s) qualification(s) RGE, dans le montage du dossier et dans les relations avec les organismes certificateurs.

Elle diffuse depuis 2012 un guide régional des aides à la rénovation énergétique et propose à ses adhérents un dispositif et un accompagnement « PRIM 3'E » pour faire bénéficier leurs clients des CEE.

En 2008, la FFB a mis en place l'opération « Bâtir avec l'Environnement » (avec notamment une charte des entreprises éco responsables), devenue en 2015 opération « Bâtir pour la Planète ». La charte et les outils ([www.batirpourlaplanete.fr](http://www.batirpourlaplanete.fr)) permettent aux entreprises du bâtiment de mieux appréhender les enjeux de la Transition Énergétique et de la Construction Durable, et de s'y préparer.

Par ailleurs, les actions en faveur de la construction durable doivent s'inscrire dans un programme plus vaste de sensibilisation et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs de la filière.

Tout le travail engagé pour adapter les compétences des entreprises et de leurs salariés, doit en effet être accompagné d'une action spécifique auprès de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre afin que l'ensemble des acteurs de la construction agisse de façon coordonnée et efficace.

Si la FFB des Pays de la Loire accompagne les entreprises, elle sensibilise également à certaines occasions les autres acteurs de la filière à ces problématiques (réunions techniques, interventions auprès d'EPCI, de PTRE, de conseils de développement...).

Au sein de leurs locaux, les entreprises devront aussi apprendre à maîtriser d'avantage leurs consommations d'énergie (décret sur l'obligation de rénovation tertiaire à paraître pour les bureaux > 1000 m<sup>2</sup>, remplacement des véhicules professionnels par ceux moins émetteurs de carbone (électriques, hydrogène). LA FFB Pays de la Loire est ambassadeur de l'opération PEP'S (Entreprises à énergie positive) initiée par les chambres consulaires de la région.

### C. Pistes d'amélioration et besoins des entreprises

---

#### 1. Reconnaissance des entreprises formées/compétentes :

Les entreprises qui se sont positionnées dès 2008 sur les marchés de la construction et de la rénovation durables en se formant, en formant leurs salariés, en investissant dans du matériel, dans de nouvelles compétences, une nouvelle organisation, devaient être valorisées et identifiables par les maîtres d'ouvrage.

La FFB a donc créé en 2009 la marque **les Pros de la Performance Énergétique**® dans cet objectif ; le pro de la performance énergétique® signe une charte de l'entreprise éco responsable (Bâtir avec l'Environnement devenu Bâtir Pour la Planète), dispose d'une qualification métier délivrée par un organisme indépendant (QUALIBAT, QUALIFELEC ou QUALIT'EnR) et a formé au moins une personne à FEEBAT.

Avec la mise en place de l'Eco conditionnalité des aides publiques, la marque **Pro de la Performance Énergétique**® est devenue en 2013 la qualification 8621 RGE, intégrée à la nomenclature QUALIBAT.

La FFB a soutenu et a contribué activement à la création du dispositif RGE pour les entreprises et artisans du bâtiment, qui s'appuie sur la qualification professionnelle, la montée en compétence sur le thème de la performance énergétique et un contrôle de réalisation sur chantier, ce dernier étant tout à fait nouveau pour les professionnels. La montée en compétence repose notamment sur le dispositif de formation FEEBAT avec le module RENOVE (3 jours).

On compte plus de 60 000 entreprises qualifiées RGE à fin 2018 dont 4 863 en Pays de la Loire. Pour les précurseurs, l'obtention de la qualification s'est faite il y a déjà plusieurs années et de manière assez naturelle. Pour d'autres, il a fallu fournir un effort important pour y parvenir. Ainsi, le dispositif RGE contribue à tirer vers le haut l'ensemble des entreprises sur le marché de la rénovation en résidentiel.

Le dispositif RGE repose en grande partie sur le principe d'éco-conditionnalité des aides publiques, il est donc essentiel de maintenir ces aides et notamment le CITE et les aides locales et de les développer à moyen/long terme.

## **2. Assurances des matériaux et matériels performants et innovants**

Un autre frein au développement de certaines techniques, de certains matériaux ou équipements « innovants » est celui de leur assurabilité.

Leur image « écologique » et « saine » fait que ces matériaux sont plébiscités de manière régulière et croissante par la maîtrise d'ouvrage.

L'avantage certain de ces matériaux biosourcés est qu'ils sont renouvelables et ont donc peu d'impact sur l'épuisement des ressources. Ils peuvent par ailleurs être produits localement, ce qui réduit les transports et les émissions de gaz à effet de serre. Mais ces produits, plus sensibles aux nuisibles et à la moisissure, ne peuvent pas être mis en œuvre dans n'importe quelles conditions. La FFB pense qu'il est important que les matériaux biosourcés que posent les artisans soient sous avis technique, règles professionnelles, ou pris en compte dans un document technique unifié (DTU). Cela permet de rentrer dans le champ de la clause dite « de technique courante » du contrat d'assurance décennale. Ce point est crucial et permet d'apporter toutes les garanties pour protéger les entrepreneurs en cas de sinistre.

Certains assureurs présents sur le secteur du Bâtiment travaillent depuis plusieurs années sur ces problématiques ; la FFB organise régulièrement avec la SMABTP des réunions d'information sur des matériaux ou équipements générateurs de sinistralité (Photovoltaïque, « éco matériaux »...).

## **3. La montée en compétence des entreprises du Bâtiment**

### **→ La qualité de mise en œuvre**

Le programme RAGE a permis de moderniser les règles de l'art de mise en œuvre, avec la publication de calepins de chantier, de guides et de recommandations professionnelles, ces dernières étant reconnues par les assureurs. Le travail se poursuit actuellement au travers du programme PACTE, dans lequel la FFB est très impliquée. Ces documents doivent impérativement percoler sur le terrain pour que tous les acteurs s'en emparent.

Par ailleurs, les notions d'approche globale, de coordination des travaux et de gestion des interfaces entre les lots, qui constituent le cœur des formations FEEBAT, sont aussi des sujets prépondérants.

### **→ L'approche globale avec OREBAT**

La FFB a créé en 2007 l'outil OREBAT qui permet aux entreprises et artisans de réaliser une évaluation énergétique approfondie des logements et de prescrire les travaux les plus adaptés. Il repose sur une approche globale de la performance énergétique et amène l'entreprise ou l'artisan à raisonner plus globalement même dans le cadre de travaux réalisés « élément par élément ». Il est décliné en 2 versions : maisons individuelles et logements collectifs. Un accompagnement au niveau territorial a été mis en place et permet d'assurer le suivi auprès des utilisateurs. Parmi les entreprises adhérentes à la FFB, 2 300 ont reçu l'outil OREBAT.

Depuis 2007, la FFB a beaucoup communiqué sur le concept d'« approche globale de rénovation énergétique » tout en distinguant l'offre globale de rénovation des travaux isolés. L'offre globale consiste à proposer une offre commerciale de travaux groupés avec un interlocuteur unique qui prend en charge la coordination des travaux de rénovation. Cet interlocuteur unique peut réaliser tout ou partie des travaux. On constate

aujourd'hui qu'il y a très peu de réalisations en offre globale. Ceci peut s'expliquer par : peu de demandes par les maîtres d'ouvrage (souvent pour des raisons de coût), recentrage des aides publiques sur les travaux uniques (ex. : CITE), démarche de constitution des groupements d'entreprises en cours de déploiement, et sujet centré autour de la seule performance énergétique.

Mais l'offre globale ne constitue pas la seule réponse : les travaux isolés, étalés dans le temps (ou « rénovation par étape ») sont tout aussi pertinents. La FFB a réalisé une étude sur le sujet en 2014. Cette étude comparait 2 modèles de rénovation énergétique dans les copropriétés : globale ou par étape. La conclusion de l'étude est que ces 2 modèles restent efficaces, à condition que le plan de travaux soit basé sur une évaluation énergétique préalable et construit autour de solutions « BBC compatibles » lorsque cela est possible techniquement et économiquement.

En 2019, la FFB continuera d'accompagner ses adhérents pour développer l'offre de services pour les particuliers et les copropriétés. L'audit énergétique par exemple, éligible au crédit d'impôt à un taux de 30 % depuis le 1er janvier 2018, peut être réalisé par une entreprise à condition qu'elle soit qualifiée. Les artisans et entreprises qualifiés RGE peuvent constituer un vivier intéressant pour démultiplier cette démarche. Certains artisans ou entreprises ont déjà développé une démarche plus intégrée d'offre globale, qui consiste à réaliser l'audit puis à coordonner les travaux (avec réalisation de tout ou partie de ces travaux).

### → La préparation à la RE 2020

D'après l'enquête réalisée par la FFB en juillet 2016 auprès de 188 adhérents, les entreprises et artisans ont une bonne connaissance des exigences de la RT 2012. Mais certaines difficultés persistent : surcoûts qui réduisent les marges des entreprises, coordination entre les corps d'état, étanchéité à l'air.

La FFB participe activement aux travaux de préparation à la future RE 2020, qui succédera à la RT 2012. La FFB propose une application progressive pour laisser le temps aux professionnels de s'y préparer.

La prise en compte de l'impact carbone des constructions devrait en effet constituer un vrai changement qui nécessitera la sensibilisation et la formation de tous les acteurs de la filière, notamment les bureaux d'étude qui réaliseront l'ACV.

Les entreprises seront amenées à recourir à des produits plus respectueux de l'environnement. Nouvel essor probable des matériaux biosourcés locaux, ceux issus du recyclage, voire du réemploi (issus de la déconstruction).

Les entreprises du génie climatique devront renforcer leur expertise dans la pose d'équipements plus performants et reposant sur des énergies décarbonnées (biomasse, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque en privilégiant l'autoconsommation).

## D. Les principaux freins à la rénovation énergétique

### → Les aspects financiers

Les prix de l'énergie étant bas, l'argument du temps de retour sur investissement ne constitue pas un levier suffisant pour permettre le passage à l'acte des maîtres d'ouvrage. De plus on constate souvent que l'effet rebond fausse le temps de retour (exemple : un client va augmenter sa température de consigne après travaux et les économies d'énergie réelles seront donc plus faibles que celles attendues). D'où la pertinence d'associer systématiquement économies et gain en confort.

Les aides publiques nationales (CITE, TVA à taux réduit, Eco prêt à taux zéro) ont été très instables ces dernières années au niveau des conditions d'application (travaux isolés, bouquets de travaux, offre globale, conditions de ressources), des critères techniques et des taux. La complexité du paysage des aides rend le système parfois incompréhensible pour les entreprises et pour les clients, il devient alors inefficace.

La FFB considère qu'il est essentiel de maintenir les aides publiques afin de pérenniser le principe d'éco-conditionnalité grâce auquel plus de 5 000 entreprises sont montées en compétence dans la région, et d'apporter la stabilité et la visibilité nécessaires au développement du marché.

Concernant plus précisément l'éco-prêt à taux zéro : il s'agit d'un dispositif intéressant qui mériterait davantage d'être mobilisé, en conservant les deux niveaux, bouquets et offre globale. Son usage a été limité notamment en raison d'un manque de visibilité sur son maintien à long terme et de délais d'instruction souvent très longs.

Concernant les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie), ce dispositif est un levier important pour déclencher des travaux de rénovation énergétique. L'objectif de la 4ème période devra s'inscrire dans la continuité. Il est important aussi de stabiliser les règles du jeu : procédures administratives, fiches d'opérations standardisées, montant des gains énergétiques. Les CEE « précarité énergétique » lancés début 2016 constituent une très forte incitation pour les ménages à faibles revenus et devront être pérennisés. En ce début 2019 l'évolution de la prime CEE « Coup de pouce économie d'énergie » en deux primes distinctes « Coup de pouce Chauffage » et « Coup de pouce Isolation » désormais accessible à tous les français sans condition de ressources ainsi qu'une valorisation des CEE plus importante va sans doute constituer un levier important aux travaux de rénovation énergétique

Concernant les aides locales, on observe au niveau national qu'1 € de subvention génère entre 8 et 13€ de travaux. C'est donc un véritable levier, qui est aussi très « rentable ».

En conclusion, la FFB considère que les aides publiques doivent être pérennisées à court/moyen terme car elles restent un bon déclencheur des travaux.

## Recensement des principaux freins

- ➔ Des prix de l'énergie bas
- ➔ L'instabilité, la complexité d'application et le manque d'information ou d'accompagnement sur les aides financières (pour les entreprises et pour les clients)
- ➔ Les délais d'instructions pour les aides publiques
- ➔ Des contre-références qui sont néfastes pour la filière bâtiment (dues par exemple à des sociétés commerciales qui pratiquent du démarchage)
- ➔ Les temps de retour trop longs couplés à l'absence de prise en compte du coût global
- ➔ Une relation de confiance entreprise / client à améliorer
- ➔ Un marketing de l'offre à améliorer
- ➔ La présence d'amiante qui peut stopper le déclenchement des travaux
- ➔ En copropriétés : l'audit énergétique qui est perçu comme une contrainte et non un levier

## E. Les principaux leviers

---

### ➔ Mettre en avant la Valeur verte

Le DPE est le principal indicateur de la Valeur Verte sur le marché résidentiel, mais il est essentiellement perçu comme une obligation et les propriétaires se soucient donc peu de sa qualité. Il faut donc poursuivre la montée en compétence des diagnostiqueurs. Par ailleurs le chapitre 3 du DPE sur les préconisations de travaux ne remplit pas son rôle : il est très rare que les recommandations débouchent sur des travaux.

### → Améliorer le marketing de l'offre

Les professionnels de la construction ont tout intérêt à mettre en avant leur savoir-faire, au travers de leurs documents de communication (plaquettes, site internet, vidéos). La compétence des professionnels sécurise l'offre. Les organisations professionnelles doivent les accompagner sur cette montée en compétence. Le dispositif FEEBAT propose notamment un module de formation dédié au marketing de l'offre (module 4).

Par ailleurs, les campagnes de communication sur le sujet devraient s'articuler autour d'un discours positif et attractif qui ne serait pas seulement basé sur les économies mais davantage sur le confort.

### → Rendre indispensable l'évaluation énergétique avant travaux

En maisons individuelles comme en logements collectifs, tous les professionnels formés, qu'ils soient architectes, bureaux d'études, entreprises ou artisans peuvent réaliser la prestation d'audit énergétique en copropriétés ou d'évaluation énergétique en maisons individuelles. Par exemple la FFB propose à ses adhérents l'outil OREBAT, qui permet l'évaluation énergétique approfondie du logement, puis d'établir plusieurs scénarios de rénovation accompagnés d'une analyse économique.

Les Pouvoirs publics et les financeurs (ADEME, collectivités territoriales, ANAH, obligés) doivent inciter les particuliers à passer par cette étape qui est nécessaire pour atteindre l'objectif d'un « parc aux normes BBC à l'horizon 2050 ». Pour l'attribution des aides, tous les acteurs formés et ayant des références devraient être autorisés à réaliser cette prestation.

La FFB souligne qu'il est essentiel de bien dissocier les consommations conventionnelles des consommations réelles. Il faut prendre garde à éviter toute confusion auprès du grand public : la comparaison entre consommations conventionnelles et factures énergétiques est à proscrire.

### → Aides financières

On constate que l'éco-PTZ peine à décoller et mériterait davantage d'être mobilisé. Il sera intéressant à l'avenir de tisser des contacts étroits avec les banques lorsque l'offre des professionnels sera sécurisée. Les professionnels doivent être capables d'estimer les économies d'énergie possibles de façon fiable, ce qui permettra aux banques de proposer des offres de prêts plus adaptées à leurs clients.

### → Mettre en avant le confort d'usage

Dans la définition du confort, la FFB a identifié un panel d'aspects techniques qui peuvent être mis en avant lors de la prescription des travaux (thématiques sur lesquels les clients sont sensibles) :

- Le confort thermique lié à l'isolation des parois, à la température ambiante, à l'humidité relative, à la gestion des protections solaires et à la régulation des appareils.
- Le confort visuel
- Le confort acoustique
- Les éléments liés à la sécurité des personnes (ex : caméras de vidéosurveillance, mise en sécurité de l'installation électrique)
- Les équipements facilitant l'autonomie et le maintien à domicile
- La santé (produits et matériaux sains, ventilation, absence d'ondes électromagnétiques)
- La connectivité
- Les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les entreprises qui maîtrisent ces arguments de confort ont constaté une meilleure relation de confiance avec leurs clients, qui ont alors été à plus l'écoute pour apporter des améliorations à leur logement.

La maintenance des équipements est étroitement liée au confort d'usage car elle garantit la performance dans le temps.

### → Travailler au niveau des territoires

Des Plateformes locales de Rénovation Énergétique sont actuellement en développement ou opérationnelles sur la région pour essayer de massifier les travaux.



La sensibilisation des ménages, leur accompagnement dans le choix des travaux, dans le montage des dossiers de demande d'aides et dans le suivi des consommations et des éco gestes post travaux sont primordiaux pour faire émerger les décisions de travaux. Cela nécessite des moyens humains et bien entendu financiers. Il est important que les OP Bâtiment et les professionnels locaux soient associés aux réflexions et à la vie de ces plateformes, pour tenter au mieux d'amener les ménages vers une amélioration énergétique de leur logement. Le suivi de ces plateformes et leur coordination par le Conseil régional est indispensable pour mutualiser les bonnes pratiques, créer un réseau et atteindre les objectifs de rénovation fixés par la LTECV.

### Recensement des principaux leviers

- Améliorer le marketing de l'offre de la part des entreprises
- Améliorer et renforcer la communication sur les aides, l'éco conditionnalité vers les clients
- Développer des arguments « santé », « confort », « patrimoine et valeur verte » et mettre en avant le confort d'usage
- Mobiliser davantage l'Eco PTZ en travaillant avec les banques sur le sujet
- Sensibiliser et former les entreprises aux aides pour qu'elles soient relais auprès de leurs clients
- Stabiliser les aides nationales et locales et harmoniser leurs critères techniques
- Mettre en place des plateformes territoriales de rénovation énergétique pour aller au plus près des ménages et faire émerger des demandes de travaux